

Les lotissements communaux

La commune de Cabestany a fait un choix en se portant acquéreur de terrains, constituant ainsi des réserves foncières.

Offrir à ses habitants de rester dans leur ville et d'acheter un terrain 3 fois moins cher que le cours du privé, c'est vraiment rendre possible l'accession à la propriété à des personnes aux revenus modestes, à des jeunes, à d'autres.

C'est donner du sens à la démarche d'élus qui se battent pour un toit, un droit !

Quelques mots de la démarche d'attribution des parcelles des lotissements communaux.

Elle se fait par tirage au sort à partir de trois choix des participants qui ne doivent être en aucun cas propriétaires, ni à Cabestany, ni ailleurs. Les demandeurs doivent être locataires dans la ville depuis au moins un an ou enfants de Cabestanyens logeant chez leurs parents ou pas ... ils doivent être présents ou représentés lors du tirage au sort, en cas d'absence, ils perdent toute priorité pour les tirages suivants.

Quand des parcelles n'ont pas été choisies, un 2ème tirage au sort a lieu, avec les participants restant sans attribution après le 1er tirage.

San Galdric 1 : 110 maisons individuelles

San Galdric 2 : 29 maisons individuelles

San Galdric 4 : 13 maisons individuelles

La Germanor 1 : 24 maisons individuelles dont 1 lot HLM

La Germanor 2 : 19 maisons individuelles

Els Horts : 44 maisons individuelles dont 2 lots HLM

Mas Saint Pierre : 54 dont 1 lot HLM

Saint-Nazaire : 28 maisons individuelles dont 1 lot HLM

TOTAL : 321 maisons individuelles dont 5 lots HLM soit 331

Dossiers en cours

Mas Fabre : 37

soit 358 maisons individuelles et 368 lots HLM.